

Qu'est-ce que l'indexation collaborative ?

La plate-forme d'indexation collaborative permet aux internautes qui le souhaitent d'indexer les registres d'état civil c'est-à-dire de lister les personnes mentionnées dans chaque acte. Les noms ainsi indexés enrichissent une base de données qui permet de faire des recherches en combinant plusieurs critères (commune, nom, date, type d'acte...) facilitant ainsi, l'accès aux actes recherchés.

Si vous choisissez de participer à l'indexation collaborative, vous devrez passer un petit test de vos capacités à déchiffrer les écritures plus ou moins anciennes. En effet, nous avons réparti les registres paroissiaux et d'état civil en trois catégories en fonction de la difficulté de lecture des écritures. Le test se compose de trois vues, représentatives chacune d'une catégorie. En fonction du résultat du test (indexation correcte de la première vue, des deux premières ou des trois vues), vous aurez accès à une ou plusieurs catégories de registres. Vous pouvez alors sélectionner le registre de votre choix dans la liste est consultable dans la rubrique « Lots disponibles ».

Vous trouverez des informations sur la réalisation du test et les principes d'indexation dans la rubrique "indexation" accessible après vous être connecté à votre compte et à condition que vous ayez choisi de participer à l'indexation collaborative.